

O.G.E.C Ecole Sainte Thérèse
2, Impasse de la Mulotière
56350 SAINT VINCENT/OUST
Tél. 02-99-91-30-46

CONTRAT DE LOCATION VAISSELLE

ENTRE :

A) Le propriétaire détenteur de l'objet loué :

OGEC ECOLE SAINTE THERESE Numéro SIRET : 306 957 010 00011

Adresse: 2, impasse de la Mulotière 56350 saint Vincent sur Oust

B) Le locataire de l'objet :

Nom, prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. / mobile :

CONDITIONS GENERALES DE LA LOCATION :

1 – Objet :

Le propriétaire donne en location au locataire le bien ci-dessous (cocher la case ci-dessous):

- Couvert complet** comprenant : 1 assiette plate + 1 verre + 1 fourchette + 1 couteau + 1 petite cuillère
- Couverts ou verres à l'unité**

Tarif : 0,50 € par couvert complet. Assiette ou verre supplémentaire : 0,10 € /pièce.

0,10 € /pièce par article séparé.

Paiement en espèce ou par chèque à l'ordre de l'OGEC Ecole Sainte Thérèse. Les factures sont payables au comptant.

2 – Réservation :

La vaisselle peut être réservée auprès de la représentante OGEC chargée de la location vaisselle, Mme Perret-Oudart Annick, par téléphone au 06.89.70.56.45 ou par email à annick.perretoudart56@orange.fr. En cas de non disponibilité, contacter Mme Bouvier Rozenn au 06.81.83.97.04 ou par email à rozennbouvier@yahoo.fr

3 – Durée de la location :

- Du vendredi au lundi : le week-end. Pour une durée plus longue, nous consulter.
- En semaine : 24 heures

Un rendez-vous sera proposé pour l'enlèvement et le retour de la vaisselle au niveau de la salle paroissiale Marcel Callo, dont l'accès se fait à l'arrière de l'école.

4 – Caution

Lors du retrait de la vaisselle, le locataire remet au propriétaire une caution non encaissée de 80€. Cette caution sera restituée au locataire lors du retour de la vaisselle et après l'inventaire de celle-ci.

5 – Inventaire

Un inventaire sera effectué avant et après la réception, en présence du client. En cas d'absence du client, aucune contestation ne pourra être admise ultérieurement.

Toute vaisselle cassée, manquante ou endommagée sera facturée 1 € / pièce.

6 – Nettoyage de la vaisselle

Le matériel doit être rendu propre et remis dans son emballage d'origine. Le nettoyage de la vaisselle est à la charge du client. Pour toute vaisselle rendue sale, la caution sera retenue et encaissée.

7 – Propriété

La vaisselle louée reste la propriété de l'OGEC Ecole Sainte Thérèse. Le locataire ne peut ni sous-louer, ni céder, ni revendre le bien.

8 – Responsabilité

La responsabilité du locataire commence dès la mise à disposition du matériel par nos soins et se termine à la reprise ou retour du matériel dans nos locaux. Durant toute la durée de la location, le locataire est responsable de tous les dommages causés au matériel du loueur.

En cas de litige entre le propriétaire et le locataire, le tribunal de Vannes est le seul compétent.

9 – Date de l'enlèvement de la vaisselle :

Nombre d'articles remis :

Assiettes :

Verres :

Fourchettes :

Couteaux :

Petites cuillères :

Grandes cuillères :

CAUTION versée : par chèque bancaire en espèce

MONTANT DE LA LOCATION (se référer à la facture n°) :

Contrat fait en 2 exemplaires

Signature du représentant OGEC :

Signature du locataire :

(précédée de « Bon pour accord »)

10 – Date de retour de la vaisselle :

Remarques (dont le nombre de couverts cassés) :

Signature du représentant OGEC :

Signature du locataire :